

Convention collective

MANUTENTION PORTUAIRE



N° de brochure : 3273

N° IDCC : (NA)

Date de dernière mise à jour : 2020-02-27

Sommaire

Accord du 29 décembre 1995 portant adhésion à l'OPCA Transports des branches professionnelles liées au secteur des transports	1
<i>Préambule</i>	1
<i>Adhésion à l'OPCA Transports</i>	1
<i>Champ de compétence de l'OPCA Transports</i>	1
<i>Constitution de sections professionnelles paritaires techniques</i>	2
<i>Agrément de l'OPCA Transports</i>	2
<i>Publicité et dépôt</i>	2
Nouveautés	NV-1
<i>Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)</i>	NV-1
Liste des sigles	SIG-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Accord du 29 décembre 1995 portant adhésion à l'OPCA Transports des branches professionnelles liées au secteur des transports

Signataires	
Organisations patronales	Union des fédérations de transports (UFT) groupant les organisations patronales ci-après : Fédération nationale des transports routiers (FNTR) ; Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) ; Fédération française des organisateurs commissionnaires de transport (FFOCT) ; Chambre des loueurs et transporteurs industriels (CLTI) ; Chambre syndicale des entreprises de déménagement et garde-meubles de France ; Chambre syndicale nationale des services d'ambulances ; Groupement national des transports combinés (GNTC) ; Chambre syndicale nationale des entreprises de transport de fonds et valeurs (SYTRAVAIL) ; L'union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) ; Le comité des armateurs fluviaux (CAF) ; Le syndicat national des agents de voyages (SNAV) ; Le comité central des armateurs de France (CCAF) ; L'union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM).
Organisations de salariés	Les organisations syndicales représentatives des salariés dans les branches professionnelles énumérées ci-après : Fédération nationale des transports FO-UNCP ; Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) CFDT ; Fédération des syndicats chrétiens des transports CFTC ; Fédération nationale des chauffeurs routiers (FNCR) ; Fédération nationale des syndicats du transport CGT ; Syndicat national de l'encadrement, du transit et des transports routiers CFE-CGC. <i>Transports routiers et activités auxiliaires du transport</i> <i>Navigation intérieure</i> Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT ; Fédération nationale des ports et docks CGT ; Syndicat général de la marine fluviale CGT ; Fédération de l'équipement, des transports et des services FO. <i>Agences de voyages</i> Syndicat national des professions du tourisme CFE-CGC ; Confédération française des travailleurs chrétiens CFTC ; Syndicat national de l'éducation permanente, de l'animation, de l'hébergement et du tourisme FO. <i>'Transports' maritimes</i> Union maritime CFDT, section officiers et section marins ; Union maritime CFDT, personnel sédentaire des compagnies de navigation ; Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande CFE-CGC ; Syndicat national des cadres des personnels sédentaires des compagnies de navigation CFE-CGC ; Syndicat national des personnels navigants et sédentaires de la marine marchande CFTC ; Fédération des officiers de la marine marchande CGT ; Fédération des syndicats maritimes CGT ; Syndicat national des personnels sédentaires des compagnies de navigation et connexes CGT ; Fédération de l'équipement, des transports et des services, secteur marine marchande FO ; Fédération des employés et cadres des compagnies de navigation libres FO ; Syndicat national et professionnel des officiers de la marine marchande. <i>Manutention portuaire</i> Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT ; Fédération des syndicats chrétiens des transports CFTC ; Fédération nationale des cadres et agents de maîtrise des ports et docks CFE-CGC ; Fédération nationale des ports et docks CGT ; Union interfédérale des transports FO.

Préambule

En vigueur non étendu

Considérant les dispositions de l'article R. 964-1-4 du code du travail (décret n° 94-936 du 28 octobre 1994) ;

Considérant les dispositions de l'article 2 ' Champ de compétence ' de l'accord du 28 décembre 1994 portant création de l'OPCA Transports ;

Considérant les dispositions de l'accord du 20 décembre 1994 portant adhésion à l'OPCA Transports, signé entre le comité des armateurs fluviaux (CAF) et les organisations syndicales représentatives dans les activités des transports fluviaux ;

Considérant les dispositions de l'accord du 23 décembre 1994 portant adhésion à l'OPCA Transports, signé entre le syndicat national des agents de voyages (SNAV) et les organisations syndicales représentatives dans les activités des agences de voyages ;

Considérant les dispositions de l'accord du 14 février 1995 portant adhésion à l'OPCA Transports, signé entre le comité central des armateurs de France (CCAF) et les organisations syndicales représentatives dans les activités des transports maritimes ;

Considérant les dispositions de l'accord du 29 juin 1995 portant adhésion à l'OPCA Transports, signé entre l'union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM) et les organisations syndicales représentatives dans les activités de la manutention portuaire ;

Considérant les dispositions des avenants n° 2 du 20 janvier 1995, n° 3 du 27 juin 1995 et n° 4 du 26 septembre 1995 à l'accord du 28 décembre 1994 portant création de l'OPCA Transports,

il a été convenu ce qui suit :

Adhésion à l'OPCA Transports

Article 1er

En vigueur non étendu

Les branches professionnelles regroupant les entreprises des activités des transports fluviaux, des agences de voyages, des transports maritimes et de la manutention portuaire adhèrent, conformément aux dispositions des accords visés dans les considérants ci-dessus, à l'accord du 28 décembre 1994 portant création de l'OPCA Transports.

Champ de compétence de l'OPCA Transports

Article 2

En vigueur non étendu

Le champ de compétence de l'OPCA Transports, défini en annexe de l'article 2 de l'accord du 28 décembre 1994, est complété comme suit :

Navigation intérieure

Code APE 7001 - Transports fluviaux de passagers.

Code APE 7002 - Transports fluviaux de marchandises.

Agences de voyages

Code APE 7409 - Agences de voyages.

Transports maritimes

Code APE 7101 - Transports maritimes autres que de produits pétroliers.

Code APE 7102 - Transports maritimes de produits pétroliers.

Code APE 7103 - Navigation côtière et d'estuaire.

Code APE 7309 - Remorquage et pilotage.

Code APE 7406 - Activités spécifiques auxiliaires des transports maritimes.

Manutention portuaire

Code APE 7404 - Manutention portuaire.

Constitution de sections professionnelles paritaires techniques

Article 3

En vigueur non étendu

Pour les entreprises appartenant aux branches professionnelles admises à adhérer à l'OPCA Transports, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'accord susvisé, il est créé une section paritaire professionnelle technique par branche professionnelle considérée :

- la section Transports fluviaux ;
- la section Agences de voyages ;
- la section Transports maritimes ;
- la section Manutention portuaire.

Agrément de l'OPCA Transports

Article 4

En vigueur non étendu

Les parties signataires conviennent de demander aux services compétents du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de modifier le champ d'activité de l'OPCA Transports défini dans l'arrêté du 22 mars 1995 (JO du 31 mars 1995) portant agrément de l'OPCA Transports en le complétant par les transports maritimes et la manutention portuaire.

Publicité et dépôt

Article 5

En vigueur non étendu

Le présent accord fera l'objet d'un dépôt à la direction départementale du travail et du secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de Paris et d'une demande d'extension dans les conditions fixées par les articles L. 132-10 et L. 133-8 et suivants du code du travail.

Nouveautés

Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)

Date du texte : 2014-07-08

Publié au BOCC N° : 20140039

Signataires	
Organisations patronales	Syndicat national des agents de voyages (SNAV) (SNAV) Fédération des entreprises de propreté (FEP) (SNAV) Armateurs de France (ADF) (SNAV) Union nationale des industries de la manutention dans les ports francais (UNIM) (SNAV) Comité des armateurs fluviaux (CAF) (SNAV) Union des transports publics et ferroviaires (UTP) (SNAV) Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) (SNAV) Fédération nationale des artisans ambulanciers (SNAV) Fédération nationale des transporteurs sanitaires (FNST) (SNAV) Fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) (SNAV) Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE) (SNAV) Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) (SNAV) Union des ports de France (UPF) (SNAV) Chambre nationale des services d'ambulances -CNSA (SNAV) Chambre syndicale des entreprises de déménagement et garde-meubles de France-CSD (SNAV) Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire-FEDESFI (SNAV) Fédération nationale des transports de voyageurs -FNT (SNAV) Fédération nationale des transports routiers (FNTR) (SNAV) Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat- FEDIMAG (SNAV)
Organisations de salariés	Fédération autonome du transport - FAT UNSA (FAT UNSA) Fédération nationale de l'encadrement du commerce et des services (FNECS CFE-CGC) (FAT UNSA) Fédération CFTC commerce, services et force de vente (CSFV CFTC) (FAT UNSA) Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT) (FAT UNSA) Fédération des services CFDT (FS CFDT) (FAT UNSA) Fédération des employés et cadres - FEC CGT-FO (FAT UNSA) Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE CFDT) (FAT UNSA) Fédération nationale des ports et docks CGT (FAT UNSA) Syndicat national des activités du transport et du transit (SNATT CFE CGC) (FAT UNSA) Fédération nationale des syndicats de transports FNST CGT (FAT UNSA) Fédération nationale des transports et de la Logistique FO UNCP (FAT UNSA) Fédération générale CFTC des transports (FGT) (FAT UNSA) Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services - CGT FO (FAT UNSA) Syndicat national de l'éducation permanente, de la formation, de l'animation, de l'hébergement, du sport et du tourisme (SNEPAT CGT-FO) (FAT UNSA) Syndicat national de l'encadrement des personnels sédentaires des compagnies de navigations (fédération des transports CFE-CGC) (FAT UNSA) Fédération Nationale des Syndicats Maritimes FNSM CGT (FAT UNSA) Syndicat National des cadres navigants de la marine marchande CFE-CGC (FAT UNSA) SNES CFE CGC (FAT UNSA)

Ce texte a été enlevé volontairement de cette version gratuite.

Pour le consulter, cliquer [ici](#)

Liste des sigles

Sigle	Définition
AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFT	Association française des transports
AM	Agent de maîtrise
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APE	Activité principale exercée
APLD	Activité partielle de longue durée
ARRCO	Association des régimes retraite complémentaire
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASSEDIC	Assurance chômage
AT	Accident de travail
BCMO	Bureau Central de la Main d'Oeuvre
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Boîte postale
BTS	Brevet de technicien supérieur
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CAF	Comité des armateurs fluviaux
CAP	Centrale des activités portuaires
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail.
CCAF	Comité central des armateurs fluviaux
CCNM	Convention collective nationale de la manutention
CCNU	Convention collective nationale unifiée « Ports et Manutention »
CCNUPM	Convention collective nationale unifiée « Ports et Manutention »
CCP	Certificat de compétences professionnelles
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CE	Comité d'entreprise
CET	Compte épargne temps
CFA	Centres de formation d'apprentis
CGC	Confédération générale des cadres
CGT	Confédération générale du travail
CHSCT	Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
CIF	Congé individuel de formation
CNAM	Caisse nationale d'assurance maladie
CNPE	Comité nationale paritaire de l'emploi
CNTPA	Coordination nationale des travailleurs portuaires et assimilés
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPHS	Comité portuaire d'hygiène et de sécurité
CPNE	Commission paritaire pour l'emploi
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CRPCCMPA	Caisse de retraite des personnels des chambres de commerce maritimes et des ports autonomes
CUI	Contrat unique d'insertion
DADS	Déclaration automatisée des données sociales
DDTE	Direction départementale du travail et de l'emploi
DDTEFP	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DIF	Droit individuel à la formation
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EPI	Equipement de protection individuel
FCOS	Formation continue obligatoire de sécurité
FIGECO	Fonds interne de gestion collective
FIMO	Formation initiale minimum obligatoire
FNE	Fonds national de l'emploi
FONGECIF	Fonds de gestion du congé individuel de formation
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
GEMAG	Groupement d'employeurs de la manutention
GIRS	Caisse de retraite et de prévoyance
GNP	Groupe national de prévoyance
GPM	Grands ports maritimes
HS	Heures supplémentaires
IAD	Invalidité absolue et définitive
IDCC	Identifiant de convention collective
IJSS	Indemnité journalière de la sécurité sociale
INPC	Institut national de prévoyance des cadres
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRP	Institutions représentatives du personnel
IRTT	Indemnité de réduction du temps de travail
JO	Journal officiel

Sigle	Définition
JRTP	Jours de réduction du temps de travail affectables par l'employeur
JRTT	Jours de réduction du temps de travail
NACE	Nomenclature d'activités européennes
NAF	Nomenclature d'activités françaises
OCA	Organisme collecteur agréé
ODO	Ouvrier docker occasionnel
ODPM	Ouvrier docker professionnel mensualisé
OIT	Organisation internationale du travail
OMA	Organisme mutualisateur agréé
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPMQ	Observatoire prospectif des métiers et des qualifications
OTRE	Organisation des transporteurs routiers européens
PAB	Port autonome de Bordeaux
PACS	Pacte civil de solidarité
PEE	Plan épargne entreprise
PERCO	Plan d'épargne pour la retraite collective
PL	Poids lourd
PMO	Prêt de main d'oeuvre
PRAPE	Prévention des risques liés à l'activité physique et à l'ergonomie
RACT	Repos d'amélioration des conditions de travail
RCL	Repos compensateur légal
RDS	Repos à disposition des salariés
RIB	Relevé d'identité bancaire
RMG	Rémunération minimale garantie
RMGA	Rémunération minimale garantie annuelle
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RSA	Revenu de solidarité active
RTT	Réduction du temps de travail
SBMH	Salaire de base minimum hiérarchique
SEM	Syndicat des entrepreneurs de manutention
SMBH	Salaire de base minimum hiérarchique
SMGM	Salaire minimum garanti mensuel
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SMS	Short message service (Texte - minimessages)
SNAV	Syndicat national des agents de voyages
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SPP	Section professionnelle paritaire
SPPT	Sections professionnelles paritaires techniques
SST	Sauveteur-secouriste du travail
TH	Taux horaire
TPE	Très petite entreprise
UES	Unité économique et sociale
UNIM	Union nationale des industries de la manutention dans les ports français
UPF	Union des ports de France
URSSAF	Union recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VL	Véhicule léger

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1995-12-29	Accord du 29 décembre 1995 portant adhésion à l'OPCA Transports des branches professionnelles liées au secteur des transports	1
2014-07-08	Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)	NV-1

Index alphabétique

A

ACCORD du 29 decembre 1995 1

Accord du 29 decembre 1995 portant adhesion a l'OPCA Transports des branches professionnelles liees au secteur des transports 1

Adhesion a l'OPCA Transports 1

Agrement de l'OPCA Transports 2

Avenant n° 3 portant adhesion du secteur proprete (8 juillet 2014) NV-1

C

Champ de competence de l'OPCA Transports 1

Constitution de sections professionnelles paritaires techniques 2

P

Preambule 1

Publicite et depot 2

T

Texte de base 1

